



**Décision CODEP-DIS-2013-024206
du Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire
du 26 juillet 2013**

relative à la nomination de membres du groupe permanent d'experts en radioprotection
des professionnels de santé, des patients et du public
pour les applications médicales et médico-légales des rayonnements ionisants,
dénommé « GPMED »

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire

Vu le code de l'environnement, notamment le titre IX du livre V ;
Vu la décision n°2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant
le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 6 ;
Vu la décision CODEP-DIS-2012-62455 du Directeur Général de l'Autorité de sûreté nucléaire
du 31 décembre 2012 relative à la nomination des membres des groupes permanents d'experts en
radioprotection ;
Vu la démission de Monsieur Gilles KARCHER en date du 25 juillet 2013.

Décide :

Article 1er

1° - La démission de Monsieur Gilles KARCHER, médecin nucléaire, est acceptée.

2° - Monsieur Olivier MUNDLER, médecin nucléaire, est nommé membre du GPMED en
remplacement de Monsieur Gilles KARCHER, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Dans l'annexe 1 relative à la liste des membres du GPMED de la décision du 31 décembre 2012
susvisée, à la ligne 15 du tableau, le nom « KARCHER Gilles » est remplacé par le nom
« MUNDLER Olivier ».

Article 3

La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée au bulletin officiel de l'Autorité de
sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 26 juillet 2013

Signée par
Le Directeur général
de l'Autorité de sûreté nucléaire

Jean-Christophe Niel